****

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Éric DUPOND-MORETTI***Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* |  |  | **Sophie CLUZEL***Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées* |

Paris, le 22 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Justice et handicap : lancement de la mallette pédagogique sur le handicap à destination des professionnels du droit**

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Sophie Cluzel, secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, ont annoncé la diffusion aux professionnels du droit de la mallette pédagogique sur le handicap.

La mallette pédagogique « Professionnels du droit et handicap » est l’aboutissement de trois années de concertation menée par l’association Droit Pluriel, en lien avec le Défenseur des droits, les professions juridiques (magistrats, greffiers, acteurs de l’accès au droit, conciliateurs de justice, avocats, commissaires de justice) et les ministères concernés.

Guidée par l’ambition de sensibiliser les professionnels du droit, les former et leur donner les bons instruments pour garantir l’accès au droit pour tous, cette démarche collaborative a permis de concevoir les outils de formation et d’accessibilité suivants :

* un manuel de formation permettant de prendre la mesure du facteur handicap dans les relations entre professionnels du droit et le public, de comprendre et s’adapter aux situations de handicap et de se familiariser au cadre légal ;
* un guide pratique, livret dynamique rassemblant l’essentiel des connaissances du manuel ;
* trois courts-métrages (à visionner en cliquant sur [ce lien](https://www.youtube.com/playlist?list=PLMqs7hhYFH1OwB1WPjAO_nsy0wTeEC3Gt)), films de sensibilisation mettant en image la rencontre entre professionnels de la justice et personnes en situation de handicap, permettant d’acquérir les bonnes pratiques.

Il s’agit maintenant de faire connaître ces outils aux professionnels de la justice et de faire émerger au sein des écoles et centres de formation la question du handicap et de l’accessibilité comme une priorité pédagogique. Informer très largement le grand public sur ce travail accompli afin de favoriser la rencontre entre les professionnels du droit et les personnes en situation de handicap est également un objectif prioritaire.

Pour Éric Dupond-Moretti, *« nous ne pouvons pas tolérer que, dans notre pays, il soit plus difficile pour une personne handicapée d’avoir accès à la justice, pourtant gardienne des libertés individuelles. Cette mallette est un précieux outil à destination de tous les professionnels du droit vers une justice plus inclusive. »*

Selon Sophie Cluzel, *« cette mallette pédagogique nous rappelle qu’une justice équitable et efficace est une justice qui est au service de tous les citoyens et ne laisse personne au bord du chemin. L’accessibilité de la justice vient renforcer le pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap, mais contribuera aussi plus largement à simplifier la vie de tous les justiciables. »*

**Contacts presse :**

**Ministère de la Justice**
secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

**Secrétariat d’État chargé des personnes handicapées**
seph.communication@pm.gouv.fr